

Bonjour

je relaye une info que nous avons déjà soulevé mais de la part d'un spécialiste c'est plus clair techniquement.

Merci à V.

jean francois

Bonjour Jean François

je suis agent Enédis sur xxxxx , je viens de me rendre compte qu'un des "dangers" du compteur LINKY n'a jamais été mis en avant, à savoir:

lors du remplacement du compteur existant par un LINKY, si le compteur est à l'extérieur le LINKY est posé aussi à l'extérieur. **Le problème** c'est que le contrôle puissance est fait par le compteur LINKY et plus par le disjoncteur. En cas de dépassement puissance, le contacteur/ disjoncteur dans le compteur LINKY s'ouvre (coupe le courant) MAIS ne se refermera pas tout seul !

il faudra alors sortir par tous les temps et peut-être de nuit et par grand froid pour trouver le coffret de comptage et appuyer sur le petit bouton (+) sur le LINKY (3 secondes)... mais si nous avons affaire à une personne âgée ou/et à un handicapé nous les mettons sûrement en danger?

Autre problème, si le LINKY est posé à l'intérieur... là aussi pour pouvoir ré-enclencher le compteur il faut qu'il soit remis à hauteur réglementaire pour une personne âgée ou handicapée SOIT 0.90m / 1.30 m maxi.

Actuellement Enédis avec ses sous-traitants n'a ni le temps ni l'argent pour tenir compte de ce problème.

Info à diffuser et à donner aux élus des communes qui ont en charge la protection de leurs administrés...?

V.